

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS UNE AUTRE VOIE VERS L'EMPLOI



“Ces salariés sont mis à la disposition des sociétés adhérentes”

Le président Macron a proposé de traverser la rue pour trouver un emploi. La rédaction de *Rebondir* vous suggère le temps partagé au sein d'un groupement d'employeurs.

Julie Falcoz

Le temps partagé, qu'est-ce que c'est ? Plusieurs entreprises se rassemblent sous une même entité, un groupement d'employeurs (GE), pour pouvoir embaucher des salariés qui travailleront pour plusieurs d'entre elles. *“Ces salariés sont mis à la disposition des sociétés adhérentes au groupement d'employeurs sous différentes modalités : un ou plusieurs jours par►*

**DELPHINE COUTON,
CHARGÉE DE COMMUNICATION
AU SEIN DE FLEXANCE GE
“J’AI COMME TRIPLÉ
MON EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE”**

Si Delphine Couton a terminé ses études dans une école de commerce en 2015, cela fait deux ans qu'elle travaille en temps partagé pour trois entreprises et associations différentes : *“Tous les jours, je change de collègues et de patron. Cela me va très bien. Je ne me vois pas retourner dans une entreprise classique”*. L'autre bon point ? La formation. Delphine Couton a pu en bénéficier, notamment sur le référencement sur le Web. *“Deux jours totalement pris en charge qui m'ont permis de monter en compétences pour les entreprises concernées. Le groupement d'employeurs y gagne aussi”*, précise-t-elle. En revanche, l'intégration avec les équipes peut être difficile dans la mesure où l'on est peu présent physiquement. *“C'est un monde qui peut faire peur parce qu'on bouge tout le temps. Mais c'est une expérience qui m'enrichit beaucoup. Moi qui sortais d'école, j'ai comme triplé mon expérience professionnelle. C'est vraiment un modèle à développer pour permettre aux petites entreprises d'embaucher à des postes comme le mien”*.

semaine, une saison entière... Sachant qu'il y a 70% de CDI, explique Isabelle Le Faucheur, présidente de la Fédération nationale des groupements d'employeurs. Au 31 décembre 2013, il existait 711 GE en France, pour 15 515 salariés, sans compter le secteur de l'agriculture. Avec 200 à 300 créations par an”.

L'EMPLOI EST DANS LE PRÉ

À l'origine, ce sont des agriculteurs qui ont “inventé” ce système, pour se partager de la main d'œuvre selon les saisons des éleveurs ou des cultivateurs des céréales qui ne sont pas les mêmes. Depuis, plusieurs lois ont été promulguées. Aujourd'hui, tous les domaines sont concernés. Certains groupements d'employeurs sont dédiés à des secteurs (hôtellerie-restauration, agriculture, tourisme, cinéma et arts vivants, médical...), d'autres sont multisectoriels mais consacrés à des territoires géographiques (département, région économique...). Si tous les métiers sont concernés, sauf pour des professions réglementées, les fonctions support (assistante, communication, secrétaire, qualité,



**“Cela permet
de démultiplier
l'employabilité
d'un candidat”**

technicien de maintenance, RH...) sont fortement demandées. La catégorie des employés étant la plus représentée.

DE BONNES OPPORTUNITÉS

“Le temps partagé au sein d'un groupement d'employeurs représente une bonne opportunité pour un candidat qui recherche un emploi”, suggère Isabelle Le Faucheur. Surtout, les avantages s'accumulent. D'abord, c'est un seul employeur avec une seule fiche de paye, *“avec équité de traitement (le salarié du GE a les mêmes avantages que les salariés de l'entreprise, Ndlr)”*. Ensuite, il existe des enveloppes budgétaires supplémentaires pour les salariés en temps partagé, *“ils doivent s'adapter aux différentes entreprises pour lesquelles ils travaillent”*. Enfin, la variété des missions est un avantage non négligeable: *“Cela permet de démultiplier l'employabilité d'un candidat qui augmente son expérience professionnelle”*. Attention, le temps partagé ne s'adresse pas forcément à tout le monde. Amateurs de routine et adorateurs du train-train quotidien, passez

votre chemin. En revanche, si vous êtes adaptable, agile et organisé, poussez la porte des groupements d'employeurs près de chez vous ou celui de votre secteur d'activité. *“Le meilleur moyen est à la fois d'envoyer une candidature spontanée mais aussi de faire de la veille sur le site du groupement concerné pour d'éventuelles annonces”*. ■

POUR UNE RECHERCHE EFFICACE :

- Le site emploi.com/offres-emploi recense les offres d'emploi en temps partagé
- emploi.com/annuaire-des-groupements-employeurs est l'annuaire des groupements d'employeurs

**WENDY, ASSISTANTE DE GESTION DANS UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PARISIEN
“J’AI BEAUCOUP GAGNÉ EN COMPÉTENCES EN UN AN”**

Après un BTS négociation et relation client, Wendy a travaillé en tant qu'hôtesse d'accueil dans différentes entreprises mais également dans l'événementiel. Elle a entendu parler du temps partagé par une amie d'amie (vive le réseau !). La jeune femme a eu alors l'opportunité de passer un entretien avec la DRH d'un groupement d'employeurs parisien, l'occasion de se réorienter sans retourner par la case formation ou école, *“je voulais apprendre sur le tas”*. Elle y travaille depuis février 2018, pour trois entreprises différentes. Ce qu'elle aime ? *“La polyvalence, le fait d'avoir des journées rythmées*

qui ne se ressemblent pas”, précise-t-elle. Elle touche à tout : RH, comptabilité, administratif, gestion, commercial... Cette expérience est très enrichissante, même si le fait de changer d'entreprise chaque jour peut être déstabilisant : *“Je ne peux pas travailler deux jours consécutifs pour la même entreprise. Au début, c'était angoissant mais maintenant, je gère”*. Surtout, Wendy a vu la liste de ses connaissances s'allonger considérablement : *“J'ai beaucoup gagné en compétences en un an. Aujourd'hui, je ne suis pas confirmée mais 50 % du chemin est déjà accompli. C'est vraiment valorisant”*.